

Nom

Commune d'imposition

Durée de l'exercice commercial

Début	<input type="text"/>
Fin	<input type="text"/>

## Calcul de la provision pour impôts 2012

Associations, fondations et autres personnes morales  
Impôt cantonal et communal et impôt fédéral direct

Bénéfice net		2012 (11/12)	
		Impôt cantonal et communal (ICC) CHF	Impôt fédéral direct (IFD) CHF
1	Recettes imposables		
2	Dépenses liées à l'acquisition des recettes		
2.8	Impôts dus pour la période fiscale 2012		
3.1	Autres dépenses non liées à l'acqu. des recettes		
3.2	Cotisation des membres		
3.3	Excédent des autres dépenses sur les cotisations		
4	Résultat fiscal 2012		
5	./. Pertes fiscales des 7 exercices précédents		
6	Bénéfice net total		
6.1	Bénéfices extraordinaires		
6.2	Bénéfice net total (pour le taux)		
7	./. Bén. net non imposable en Suisse	%	
8	Bénéfice net imposable en Suisse		
9	./. Bén. net non imposable dans le canton	%	
10	Bénéfice net total dans le canton		
11	./. Bén. net non imposable (art. 23 LIPM)	%	
12	./. Bén. net non imposable (arrêté d'exon. HBM, HLM, HCM, HM antérieur à 2001)	%	
13	Bénéfice net imposable dans le canton		
14	Réduction de l'impôt		
14.1	Part du bén. net imp. dans le canton (chiffre 13) bénéficiant de l'article 24A LGL	%	
15	Exonération de l'impôt		
15.1	Part du bén. net imp. dans le canton (chiffre 13) exonérée selon l'article 9 ou 10 LIPM	%	
15.2	Part du bén. net imp. en Suisse (chiffre 8) exonérée selon l'article 56 LIFD	%	

Capital propre		Impôt cantonal et communal (ICC) CHF
16	Actif	
17	Passif	
	Ajustement de la provision pour impôts	
18	Capital propre total	
19	./. Capital propre non imposable en Suisse	%
20	Capital propre imposable en Suisse	
21	./. Cap. prop. non imposable dans le canton	%
22	Capital propre total dans le canton	
23	./. Cap. prop. non imposable (arrêté d'exon. HBM, HLM, HCM, HM antérieur à 2001)	%
24	Capital propre imposable dans le canton	
25	Imposition au taux réduit	
25.1	Part du cap. prop. imp. dans le canton (chiffre 24) au taux réduit selon l'article 35 LIPM	%
25.2	Part du cap. prop. imp. dans le canton (chiffre 24) au taux ordinaire	%
26	Réduction de l'impôt	
26.1	Part du cap. prop. imp. au taux réduit (chiffre 24) bénéficiant de l'article 24A LGL	%
27	Exonération de l'impôt	
27.1	Part du cap. prop. imp. au taux réduit (chiffre 25.1) exonérée de l'impôt selon l'article 9 ou 10 LIPM	%
27.2	Part du cap. prop. imp. au taux ord. (chiffre 24 ou 25.2) exonérée de l'impôt selon l'article 9 ou 10 LIPM	%

## Calcul de l'impôt

		ICC (CHF)	IFD (CHF)
<b>Impôt sur le bénéfice</b>			
Taux d'imposition de base		%	%
Impôt de base			
Centimes additionnels cantonaux	%		
Centimes additionnels communaux	%		
Fonds de péréquation	%		
Total			
Impôt immobilier complémentaire			
		ICC & IFD CHF	
Impôts dus pour la période fiscale 2012			
Acomptes provisionnels 2012 payés			
Dotation à la provision pour impôts			
Actif transitoire à comptabiliser			

		ICC (CHF)
<b>Impôt sur le capital au taux ordinaire</b>		
Taux d'imposition de base		%
Impôt de base		
Réduction de l'impôt sur le capital		
Sous-total		
Centimes additionnels cantonaux	%	
Centimes additionnels communaux	%	
Fonds de péréquation	%	
Total		

		ICC (CHF)
<b>Impôt sur le capital au taux réduit</b>		
Taux d'imposition de base		%
Impôt de base		
Réduction de l'impôt sur le capital		
Sous-total		
Centimes additionnels cantonaux	%	
Centimes additionnels communaux	%	
Fonds de péréquation	%	
Total		